



# Abbaye Saint-Joseph de Clairval

Lettre du 9 mars 2014,  
Premier dimanche de Carême

**Bien chers Amis,**

**D**u 13 mai au 13 octobre 1917, la Bienheureuse Vierge MARIE est apparue sept fois à trois jeunes bergers portugais, à Fatima. Lors de sa dernière apparition, la Mère de Dieu tenait en main deux carrés de laine brune reliés par des cordons: un scapulaire du Mont-Carmel. En août 1950, Sœur Lucie, l'une des voyantes, devenue carmélite, a expliqué: « C'est parce que Notre-Dame désire que l'on porte le saint scapulaire. » Quelle est l'origine de cet "habit" présenté par MARIE ?

Les prophètes ont chanté la beauté du Carmel, cette montagne de Galilée s'avancant en promontoire au-dessus de la Méditerranée. Le prophète Élie l'illustra par ses vertus et ses prodiges au IX<sup>e</sup> siècle avant l'Incarnation du Fils de Dieu. Vers le IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, on y trouve des monastères byzantins, sur les ruines desquels se groupèrent, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, des ermites d'Europe venus en Palestine dans le grand mouvement des croisades. Ces moines construisirent sur le Carmel une belle petite église à Notre-Dame, où la Mère de Dieu sera appelée "Princesse et Mère du Carmel". C'est l'origine des religieux de Notre-Dame du Carmel, ou Carmes, appellation qui leur fut donnée par la suite. Mais au XIII<sup>e</sup> siècle, chassés de Terre Sainte par la persécution musulmane, ces Carmes furent contraints de retourner en Europe.

## **Étonnant privilège**

**S**aint Simon Stock, né en Angleterre vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, fut probablement le témoin des commencements de l'ordre des Carmes sur le mont Carmel. Rentré en Angleterre, il est élu, vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, prieur général de l'ordre. À cette époque, un grand nombre de ses religieux passent vers d'autres ordres mendiants, les Franciscains ou les Dominicains, au point de menacer l'existence même de l'ordre du Carmel. Dans cette extrémité, Simon Stock se tourne vers MARIE. La Mère de Dieu répond à son attente en lui apparaissant, vraisemblablement le 16 juillet 1251. Voici ce que rapporte un ancien document: « Simon, homme de grande tempérance et de dévotion envers MARIE, priait souvent avec humilité et instance la Vierge, glorieuse Mère de Dieu, Patronne de l'ordre des Carmes, afin qu'elle accordât un privilège à cet ordre qui se distinguait par son nom. Or, un jour, Notre-Dame lui apparut entourée d'une multitude d'anges, tenant à la main un scapulaire. (Le scapulaire est la partie extérieure de l'habit monastique, sorte de grand tablier porté sur les épaules: "scapulæ", en latin). La Vierge dit à Simon: "Voici un signe pour toi et un privilège pour tous les



Bienheureux Isidore Bakanja

Tous droits réservés

Carmes: celui qui mourra revêtu de cet habit sera préservé des flammes éternelles". » La vision est bientôt reconnue par le Pape Innocent IV, et la nouvelle du merveilleux présent fait par la Mère de Dieu à l'ordre du Carmel se répand rapidement. De partout, on voit accourir des personnes de toutes conditions, avides de participer aux grandes faveurs promises: en effet, le don du scapulaire était fait à l'Église entière (la Sainte Vierge avait dit « quiconque mourra avec le signe de l'ordre... »). En s'agréant à la confrérie du scapulaire, les laïcs aussi pouvaient bénéficier du message de salut donné aux Carmes. Pour qu'ils puissent le porter discrètement, la taille du scapulaire a été réduite.

Ce bienfait du scapulaire accordé par MARIE met tous les hommes face à la question de leur salut éternel. Il rappelle que notre vie sur terre a un terme et qu'à notre mort nous serons jugés par Dieu suivant ce que nous aurons fait. « Qu'est-ce que le jugement particulier? », interroge le *Compendium du Catéchisme de l'Église Catholique*. Il répond: « C'est le jugement de rétribution immédiate que chacun, à partir de sa mort, reçoit de Dieu en son âme immortelle, en relation avec sa foi et ses œuvres. Cette rétribution consiste dans l'accession à la béatitude du ciel, aussitôt ou après une purification proportionnée, ou au contraire à la condamnation éternelle de l'enfer » (n. 208). Cette vérité sur les fins dernières de l'homme revêt une importance capitale: notre comportement dans cette vie prépare notre éternité. La négation par beaucoup de ces vérités révélées ne les rend pas caduques et ne change pas la réalité.

À bien des reprises, en effet, Notre-Seigneur revient, dans sa prédication, sur l'enjeu de la vie éternelle. Il souligne combien il est insensé de risquer son éternité pour des biens qui durent peu : *Que sert à l'homme de gagner le monde entier, s'il vient à perdre son âme ?* (Mt 16, 26). Il est préférable de passer par la porte étroite et le chemin resserré qui mènent à la vie éternelle que par la porte large et le chemin aisé qui mènent à la perdition de l'enfer (cf. Mt 7, 13-14). JÉSUS parle souvent de la *géhenne du feu qui ne s'éteint pas* (cf. Mt 5, 22, 29-30), réservée à ceux qui refusent jusqu'à la fin de leur vie de croire et de se convertir, et où peuvent être perdus à la fois l'âme et le corps (cf. Mt 10, 28). Il annonce en termes graves que nous serons séparés de Lui si nous omettons de nous occuper des besoins graves des pauvres et des petits qui sont ses frères (cf. Mt 25, 31-46). D'autre part, Il nous prévient qu'il nous est impossible de savoir à quel moment Il viendra nous demander compte de nos actions, car la mort survient à l'improviste, comme un voleur (cf. Mt 24, 42-44). Le comble de l'erreur, c'est de méconnaître l'importance du salut éternel, disait saint Eucher, évêque de Lyon, cité par saint Alphonse.

### Le premier degré

Dès le Prologue de sa Règle, saint Benoît tourne le regard de ses moines vers ces fortes vérités : « Il nous faut donc obéir (à Dieu) en tout temps, à l'aide des biens qu'Il a mis en nous, afin que non seulement le Père irrité n'ait pas à déshériter un jour ses enfants, mais que le Maître redoutable, provoqué par nos mauvaises actions, n'ait pas à nous livrer à la peine éternelle, comme de très méchants serviteurs qui n'auraient pas voulu le suivre à la gloire. » Et, dans son chapitre sur l'humilité, le saint s'exprime ainsi : « Le premier degré de l'humilité c'est la crainte de Dieu qu'un moine doit avoir constamment devant les yeux, se gardant sans cesse de l'oublier. Il lui faut se souvenir toujours de toutes les choses que Dieu a commandées, et repasser souvent dans son esprit l'enfer dans lequel tombent pour leurs péchés ceux qui méprisent Dieu, et la vie éternelle qui est préparée pour ceux qui Le craignent. »

C'est pourquoi le concile Vatican II adresse à tous cette exhortation : « Ignorants du jour et de l'heure, il faut que, suivant l'avertissement du Seigneur, nous restions constamment vigilants pour mériter, quand s'achèvera le cours unique de notre vie terrestre, d'être admis avec Lui aux noces et comptés parmi les bénis de Dieu, au lieu d'être, comme de mauvais et paresseux serviteurs, écartés par l'ordre de Dieu vers le feu éternel, vers ces ténèbres du dehors où seront les pleurs et les grincements de dents » (*Lumen gentium*, 48). Le chemin qui conduit à la vie éternelle est d'abord celui de la foi : *Allez dans le monde entier*, demande JÉSUS à ses apôtres. *Proclamez la Bonne Nouvelle à toute la création. Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé ; celui qui refusera de croire, sera condamné* (Mc 16, 15-16). Mais la foi véritable se traduit en œuvres bonnes, et en premier lieu par l'observation des commandements de Dieu : *Quelqu'un s'approcha*

*de JÉSUS et lui dit : « Maître, que dois-je faire de bon pour avoir la vie éternelle ? » JÉSUS lui dit : « Pourquoi m'interroges-tu sur ce qui est bon ? Il n'y a qu'un seul être qui soit bon ! Si tu veux entrer dans la vie, observe les commandements. – Lesquels ? » lui dit-il. JÉSUS reprit : « Tu ne commettras pas de meurtre. Tu ne commettras pas d'adultère. Tu ne commettras pas de vol. Tu ne porteras pas de faux témoignage. Honore ton père et ta mère. Et aussi : Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (Mt 19, 16-19). À l'inverse, les œuvres mauvaises conduisent en enfer. Saint Paul nous le rappelle : *Ne savez-vous pas que ceux qui commettent l'injustice ne recevront pas le royaume de Dieu en héritage ? Ne vous y trompez pas : les débauchés, les idolâtres, les adultères, les dépravés et les sodomites, les voleurs et les profiteurs, les ivrognes, les diffamateurs et les escrocs, ne recevront pas le royaume de Dieu en héritage* (1 Co 6, 9-10).*

Le 6 août 1950, le Pape Pie XII affirmait : « Combien d'âmes, en des circonstances humainement désespérées, ont dû leur suprême conversion et leur salut éternel au scapulaire dont ils étaient revêtus ! Combien aussi, dans les dangers du corps et de l'âme, ont senti, grâce à lui, la protection maternelle de MARIE ! » D'anciens récits rapportent que le premier miracle du scapulaire fut la conversion, sur son lit de mort, d'un noble anglais qui scandalisait la région. Saint Simon Stock l'avait obtenue en jetant son scapulaire sur le moribond ; il vit dans ce prodige un encouragement à révéler le secret à ses frères et à leur montrer le précieux vêtement reçu de la main même de MARIE. D'innombrables saints et personnages célèbres ont porté le scapulaire, par exemple les saints Robert Bellarmin, Charles Borromée, Alphonse de Liguori, Jean Bosco, Bernadette Soubirous, et la plupart des Papes des trois derniers siècles, en particulier le bienheureux Jean-Paul II.

### La morale naturelle

Au début du xx<sup>e</sup> siècle, un jeune Africain est resté fidèle au port du scapulaire jusqu'à la mort sanglante. Isidore Bakanja est né à Bokendela, dans l'actuelle République démocratique du Congo, vers 1885. Son père, Iyonzwa, est issu d'une famille d'agriculteurs ; la famille de sa mère, Inyuka, vit de la pêche. Bakanja a un frère aîné et une sœur cadette. La famille est païenne, mais les valeurs de la morale naturelle, véhiculées par les meilleures traditions africaines, y sont à l'honneur. Iyonzwa ne pratique pas la polygamie. Bakanja se montre exemplaire dans l'obéissance à ses parents. Beaucoup plus tard, son bourreau tentera de justifier ses violences à l'égard du jeune homme en l'accusant d'avoir volé des bouteilles de vin, mais tous les témoins s'insurgeront contre cette calomnie, personne n'ayant jamais surpris Isidore Bakanja commettant le moindre vol.

À l'époque de la naissance de Bakanja, la conférence de Berlin avait reconnu la souveraineté du roi des Belges, Léopold II, sur ce qui deviendra plus tard l'État indépendant du Congo. Dès lors, la région a vu affluer les missionnaires mais aussi des aventuriers cherchant à

s'enrichir à peu de frais. Depuis, divers exploitants ramassent, pour le compte du roi, les richesses du bassin congolais, notamment le caoutchouc et l'ivoire, et les acheminent vers la côte de l'Océan atlantique. Les populations locales fournissent, pour ce travail, une main-d'œuvre peu coûteuse. Comme beaucoup de jeunes de son village, Bakanja rêve d'aller travailler à Mbandaka, ville située non loin, vers le sud. Peu après sa majorité, il descend le fleuve et s'engage comme maçon à Mbandaka. Là, il rencontre des moines trappistes (cisterciens) à la mission de Bolokwa-Nsimba. Il découvre avec émerveillement la foi chrétienne. Impressionné par l'accueil, la bonté et le dévouement des missionnaires auprès des pauvres et des malades, il demande le Baptême. Instruit par les Pères trappistes, il est baptisé dans la paroisse Saint-Eugène, à Bolokwa-Nsimba, le 6 mai 1906, sous le nom d'Isidore. Le jour même, il est revêtu du scapulaire du Mont-Carmel. Le 25 novembre suivant, il reçoit la Confirmation et, le 8 août 1907, selon les habitudes de l'époque, il fait sa première Communion. Isidore voue une grande dévotion au chapelet et au scapulaire, qu'il porte toujours sur lui, car il tient à manifester ainsi sa foi. Il se fait l'apôtre de ses amis et de ses compagnons de travail, les attirant par la parole et par l'exemple à la foi chrétienne.

### **Abandon des amulettes**

**L**e contrat de travail expiré, Isidore retourne dans son village. Son père lui demande où sont passées les amulettes qu'il lui avait confiées avant son départ. Il répond calmement qu'il les a abandonnées parce que désormais il possède une protection bien plus efficace : celle du Christ, le Fils de Dieu, et celle de sa Mère, la Vierge MARIE. En dépit des avertissements de ses amis qui redoutent les Européens, Isidore accepte un poste de domestique à Busira, dans la maison d'un surveillant de la plantation, appelé Reynders, de la S.A.B. (Société Anonyme Belge) qui exploite le caoutchouc et l'ivoire. Là, il est reconnu comme un ouvrier exemplaire, travailleur et consciencieux ; frappés par sa sagesse, beaucoup le choisissent comme catéchiste. Muté à Ikili, Reynders y emmène Isidore dont il apprécie les qualités humaines. Le gérant local de la S.A.B., Van Cauter, est connu pour sa dureté et son opposition farouche au christianisme et aux missionnaires chrétiens. Reynders engage Isidore à dissimuler sa foi chrétienne pour éviter des ennuis. Cependant, à Ikili, Isidore est le seul chrétien, et il ne peut garder pour lui seul la joie qui l'habite de connaître le Christ. Van Cauter s'en aperçoit et lui interdit d'enseigner la prière à ses compagnons de travail.

Le 1<sup>er</sup> février 1909, Van Cauter enjoint avec grossièreté à Isidore, qui le sert à table, d'ôter son scapulaire. Le jeune homme répond : « Maître, tu exiges que j'enlève l'habit de la Sainte Vierge. Je ne le ferai pas. En tant que chrétien, j'ai le droit de porter le scapulaire. » Furieux, le directeur de la plantation ordonne qu'on le frappe de vingt-cinq coups de "chicotte", fouet de cuir. Isidore accepte avec une patience angélique l'injuste punition,

s'unissant en esprit à JÉSUS dans sa Passion. Une enquête montrera plus tard que le cas d'Isidore était loin d'être isolé : une véritable persécution était organisée contre les missions catholiques par des cadres de la S.A.B. Le mot d'ordre était d'empêcher par tous les moyens les employés africains de porter sur eux un scapulaire ou un chapelet.

Peu après, Van Cauter enjoint à Isidore de ne plus répandre « les ordures apprises chez les Pères », et il ajoute : « Je ne veux plus de chrétiens ici ! C'est compris ? » Puis, arrachant le scapulaire du cou du jeune homme, il le jette à son chien. Ensuite, il va lui-même chercher une chicotte en peau d'éléphant, munie de deux clous, et fait battre Isidore jusqu'au sang. Dans un premier temps, les employés chargés de la besogne ne veulent pas obéir, mais, sous la menace du même supplice, ils finissent par obtempérer tandis que Van Cauter frappe Isidore à coups de pieds. Pourtant, le jeune chrétien continue à manifester librement et ouvertement sa foi, et à se retirer pour prier le chapelet et pour méditer, seul ou en compagnie de quelques ouvriers désireux d'apprendre le catéchisme. Un jour, Van Cauter l'aperçoit, pendant une pause, dans l'attitude de la prière. Furieux, il ordonne de le fustiger sur-le-champ. Isidore reçoit de nombreux coups d'un fouet en peau d'hippopotame garni de clous, qui lui arrachent la peau et entament la chair. – Lors du procès de béatification, en 1913, les témoins parleront d'au moins deux cents coups –. Il est ensuite entraîné, inconscient, jusqu'en prison, où il reste pendant quatre jours, sans soins et sans nourriture, les pieds serrés dans deux anneaux métalliques fermés avec un cadenas et reliés à un énorme poids.

### **Qu'as-tu fait ?**

**A**ce moment parvient à Ikili la nouvelle de l'arrivée d'un inspecteur de la S.A.B. Pris de panique, Van Cauter fait transporter Isidore à Isako pour le dissimuler. Mais Isidore échappe à son bourreau et bientôt il est découvert par un Africain qui le conduit dans son propre village. C'est là qu'un géologue allemand employé par la S.A.B., le docteur Dörpinghaus, le trouve et tente de le soigner. Le corps d'Isidore n'est qu'une plaie ; ses os, mis à nu, le font énormément souffrir. « Je vis un homme, témoignera Dörpinghaus, le dos labouré de plaies profondes... s'aidant de deux bâtons pour s'approcher de moi, rampant plutôt que marchant. J'interroge le malheureux : "Qu'as-tu fait pour mériter une telle punition ?" Il me répond qu'étant catéchiste de la mission catholique des Trappistes de Bamanya, il avait voulu convertir les travailleurs de la factorerie et c'est pour cela que le Blanc l'avait fait fouetter avec une lourde cravache garnie de clous pointus. »

Mais l'infection est devenue irréversible : une septicémie se déclare et on conduit Isidore chez un cousin à Busira, pour y recevoir des soins. Les 24 et 25 juillet, deux Pères trappistes viennent lui administrer les derniers sacrements : Confession, Onction des malades et

Communion. Isidore pardonne à ses bourreaux et prie pour eux. « Père, dit-il à l'un des missionnaires, je ne suis pas fâché. Le Blanc m'a frappé, c'est son affaire. Il doit savoir ce qu'il fait. Bien sûr, au Ciel je prierai pour lui. » Le 15 août, les chrétiens du lieu se réunissent devant la maison où gît le mourant; celui-ci rayonne de joie de pouvoir s'unir à la communauté pour louer MARIE dans le mystère de son Assomption au Ciel. Au grand étonnement de tous, il se lève et fait quelques pas, en silence, le chapelet à la main; puis il se recouche, entre en agonie et s'éteint, le scapulaire au cou.

Le 7 juin 1917, sa dépouille est transportée dans l'église paroissiale de l'Immaculée-Conception de Bokote. Le 24 avril 1994, pendant l'assemblée spéciale du synode des évêques pour l'Afrique, le Pape Jean-Paul II béatifie Isidore Bakanja, qui sera proclamé Patron des laïcs de la République démocratique du Congo en 1999.

### Un second privilège

**P**armi les nombreuses faveurs spirituelles accordées à ceux qui portent le scapulaire, le "privilège sabbatin" tient une place éminente. Son origine est la "Bulle sabbatine" que le Pape Jean XXII aurait accordée en 1317, après avoir été favorisé d'une vision de la Bienheureuse Reine du Carmel. La Sainte Vierge promettait au Saint-Père de délivrer du purgatoire, le samedi après leur mort, ceux qui porteraient son scapulaire. Deux conditions étaient fixées pour bénéficier de cette nouvelle promesse: l'observation par les confrères du scapulaire de la chasteté de leur état (complète dans le célibat, et conjugale dans le mariage) et la récitation du

bréviaire (ou du petit Office de la Sainte Vierge). En imposant le scapulaire, les prêtres ont le pouvoir de commuer l'obligation un peu difficile de réciter le bréviaire, en prescrivant par exemple, à sa place, la récitation quotidienne du chapelet. L'autorité de l'Église a maintes fois confirmé de la manière la plus formelle le contenu de cette bulle, à savoir le "privilège sabbatin". Peu d'indulgences ont reçu des approbations pontificales aussi nombreuses et aussi solennelles.

À la veille de sa mort, un vendredi soir, saint Jean de la Croix rappelait avec complaisance « comment la Mère de Dieu du Carmel, au jour du samedi, accourait avec son secours et sa faveur au purgatoire, et comment Elle sortait de là les âmes des religieux ou des personnes qui avaient porté son saint scapulaire ». Le scapulaire n'est cependant pas une "assurance-salut" qui dispenserait de se sanctifier et d'obéir aux commandements de Dieu, comme si le pécheur, après avoir reçu le scapulaire, pouvait se livrer en parfaite sécurité à tous les péchés en se disant: « Puisque je porte le scapulaire, je suis sûr de ne pas être damné. » Celui qui abuserait ainsi de la dévotion à la Sainte Vierge serait indigne de ses faveurs; il compterait bien à tort sur son scapulaire pour pécher plus librement, car *on ne se moque pas de Dieu* (Ga 6, 7). Dans son désir de voir ses enfants parvenir au bonheur du Ciel, la Sainte Vierge leur a fait le don du scapulaire comme d'un vêtement de salut, une cuirasse et un bouclier spirituels, une robe d'innocence dont elle les revêt pour les aider à vivre sans péché et à suivre JÉSUS sous la conduite de l'Esprit-Saint.

Le scapulaire manifeste la consécration et l'appartenance volontaire à MARIE: « Par l'intermédiaire du scapulaire, affirmait le Pape Jean-Paul II, les dévots de la Madone du Carmel expriment leur volonté de modeler leur existence sur l'exemple de MARIE, la Mère, la Patronne, la Sœur, la Vierge très pure, accueillant avec un cœur purifié la Parole de Dieu et se dévouant avec zèle au service des frères » (*Osservatore Romano* du 26 juillet 1988). En retour, Notre-Dame s'est engagée à protéger celui qui porte cet habit, en toute occasion mais particulièrement à l'heure de la mort. Confions-nous donc totalement à MARIE, qui nous conservera dans l'amour de Dieu et du prochain.

Dom Antoine Parie  
o.s.b.

- Charles Djungu-Simba K., *Bakanja Isidore, vrai Zaïrois, vrai chrétien*, Éd. Saint-Paul, 1994.

- Raymond Boisvert et James Conlon, *Bakanja, Nairobi*, Publications Pauliniennes, 1996.

- *Le scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel*, par un moine de l'Abbaye Saint-Joseph de Clairval, Éd. Traditions-Monastiques, 1997.

- Pour recevoir (gratuitement) la Lettre de l'Abbaye Saint-Joseph de Clairval, s'adresser à l'Abbaye (coordonnées ci-dessous).
- Nous recevrons avec gratitude toutes les adresses d'éventuels lecteurs que vous voudrez bien nous envoyer.
- Références bancaires :

CCP: "Abbaye Saint-Joseph" (France: 561878 A Dijon ; Allemagne: Nr. 545 21-667 [BLZ 590 100 66 Saarbrücken] ; Belgique: IBAN : BE41-000-1339871-10 ; BIC : BPOTBEB1 ; Suisse: 19-5447-7, Sion).

Chèque: monnaies acceptées: Euro, sFr., \$ US, \$ Can., £ GB.

Carte bancaire: cf. notre site [www.clairval.com](http://www.clairval.com)

Virement bancaire: IBAN: FR59 2004 1010 0405 6187 8A02 585 ; BIC : PSSTFRPPDIJ ; Intitulé: ABBAYE ST JOSEPH DE CLAIRVAL.

Abbaye Saint-Joseph de Clairval (Éd. française) ISSN : 1956-3876 - Dépôt légal : date de parution - Directeur de publication : Dom Antoine Beauchef - Imprimerie : Traditions Monastiques - 21150 Flavigny-sur-Ozerain.

**ABBAYE SAINT-JOSEPH DE CLAIRVAL – 21150 FLAVIGNY-SUR-OZERAIN – FRANCE**

Fax : 03 80 96 25 29 – Courriel : [abbaye@clairval.com](mailto:abbaye@clairval.com) – Site : <http://www.clairval.com/>